



Le mot du maire

Les grands travaux dans la traversée du bourg sont bien engagés et devraient se poursuivre pendant plus d'un an pour se terminer par la création d'aménagements de sécurité et l'embellissement de cette traversée.

La première tranche d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique est achevée. Elle concerne le secteur situé entre le cimetière et le croisement des deux départementales, la RD 28C et la RD 28D, communément appelé le carrefour du calvaire, ainsi que le premier tronçon de la voie nouvelle entre la rue du Donnier et le parking de l'école. A ces enfouissements succéderont très logiquement la dépose des poteaux en béton et en bois, puis la pose d'un nouvel éclairage public. En conséquence et depuis le mercredi 11 avril, le bourg n'est plus éclairé dans cette partie-là, sauf aux abords de la salle des fêtes et de la mairie. Il faut donc être prudent la nuit en voiture et à pied même si nous avons pris soin de programmer ces travaux, et donc cette coupure, à la période de l'année où les jours sont de plus en plus longs. Mes remerciements à vous tous pour votre patience pendant ces travaux.

Leur financement est bien sûr de ma responsabilité de maire et je m'attache à rechercher toutes les aides possibles pour aider notre commune dans la mise en œuvre de ses projets. J'ai donc sollicité l'Etat et nous avons travaillé ensemble sur un dossier de subvention qui inclut tous les aménagements inscrits dans le projet communal sur le développement du bourg. J'en rappelle les objectifs principaux : sécurisation et embellissement de sa traversée, création d'une voirie pour la nouvelle zone constructible, constructions de vestiaires et réfection du terrain de football et construction d'un préau à l'école.

Le montant espéré de cette subvention de l'Etat est très intéressant mais pour que le dossier soit validé il est impératif qu'il soit déclaré complet. Pour ce faire, la commune devra avoir présenté tous les devis de ces aménagements, ce qui est bien entendu la norme en la matière, mais elle devra également avoir déposé les permis de construire des bâtiments projetés. Le temps s'accélère et si nous voulons avoir réalisé l'essentiel de ce que nous avons annoncé en 2014, il faut que chaque mois soit productif, ce qui n'est pas facile à tenir, car en parallèle de ces programmes d'investissement l'activité normale de notre commune se poursuit et la mairie n'est jamais en repos véritable.

Si cette municipalité n'arrive pas au terme de ses projets, ce ne sera pas par manque de travail, mais par manque de moyens financiers.

Une des grandes places autour de la table des financeurs reste à prendre, c'est celle du Pays Voironnais. Notre intercommunalité saura la prendre, j'en suis certain, et si la hauteur de son engagement est celle que je prévois, nous devrions pouvoir aboutir sur l'essentiel de notre programme.

Par contre, si les aides extérieures ne sont pas suffisantes, il appartiendra à la future municipalité de poursuivre ou de ne pas poursuivre ce que les actuels élus mettent en œuvre, et de dessiner autrement les contours de notre village.

A propos de notre village et de celles et ceux qui auront marqué son histoire, je veux ici rendre hommage à l'une de ses plus grandes figures. Marcelle Ré a été pour beaucoup d'entre nous l'Institutrice de Velanne avec un grand I, et ses anciens élèves l'appellent encore Madame Ré, marquant ainsi tout le respect que cette dame de petite taille leur a inspiré. Ils étaient nombreux à l'église pour lui dire adieu, mais aucun d'entre eux n'a osé prendre la parole pour témoigner d'un passé aujourd'hui lointain. Je vous laisse lire ci-dessous ce que m'a envoyé ensuite, et à ma demande pour publication dans ce bulletin municipal, une de ses anciennes élèves, Marie-Jo Gautier.

Le départ de Madame RÉ ravive des souvenirs chargés d'émotion. Il convient d'évoquer celle qui a transmis tant de savoir et marqué la mémoire d'un si long cortège d'écoliers velannois. Ses anciens élèves mesurent aujourd'hui la qualité de l'enseignement reçu, à la fois classique et innovant. En effet, la participation, le partage des idées, l'imagination et même la fantaisie, tenaient une place importante dans sa pédagogie. S'épanouir en travaillant, c'est le beau programme qu'elle a su mettre en œuvre. Elle a exercé son métier avec un immense professionnalisme et le souci permanent du travail bien fait. Son implication auprès de chacun d'entre nous était totale et n'avait d'égal que notre confiance. Elle nous a initiés aux loisirs créatifs avec raffinement et le goût du travail bien fait qui était le sien. Et puis, il y a eu les promenades "découvertes" de fin d'année, et ses explications précises pour éveiller notre curiosité... L'heure est venue de lui redire notre reconnaissance avec respect. Nos très sincères condoléances à sa famille.

Pour moi, Marcelle était une voisine dynamique, à la démarche rapide, un peu voutée, et dont le regard pétillant racontait à lui seul sa force de caractère. Femme de convictions, elle ne transigeait pas sur les valeurs et d'un revers de parole elle savait dire ce qu'elle avait à dire. Je comprends l'admiration de ces anciens enfants qu'elle a eus pour élèves, et je suis persuadé qu'elle a tenu son rôle d'institutrice comme un chef d'orchestre tient sa baguette pour emmener le groupe là où il se doit d'aller, avec autorité et bienveillance.

Je l'ai connu à un âge où elle avait depuis longtemps pris sa retraite, plongée dans un chagrin inconsolable de la mort de son fils dans un accident de montagne. Il ne fallait pas lui en parler, et pourtant on la sentait désireuse de raconter, au risque de s'approcher dangereusement du bord des larmes. Perdre un enfant est un drame sans fond et les parents qui l'ont connu sont à jamais privés d'une partie de leur âme.

Denis Mollière

BUDGET PRIMITIF voté le 29 mars 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en €		
chapitre 11	Charges à caractère général	156 670
chapitre 12	Charges de personnel	122 450
chapitre 23	Virement à la section d'invest.	63 220
chapitre 42	Opérations d'ordre entre sect.	6 400
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	84 100
chapitre 66	Charges financières	5 000
chapitre 67	Charges exceptionnelles	650
chapitre 14	Fonds de péréquation intercommunal	1 450
TOTAL		439 940

DEPENSES D'INVESTISSEMENT en €		
Article	intitulé	montant
001	Report de 2017	0
1641	Remboursement du capital	29 700
2111	Achat de terrains	75 500
2181-84-88	Achat de mobiliers divers	33 510
2313	Travaux de bâtiments	58 400
2315	Travaux de voirie	282 600
165	Remboursement caution 1884	18 000
TOTAL		497 710

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €		
Chapit. 002	Excédent antérieur reporté	35 260
chapitre 13	Atténuation de charges	100
chapitre 70	Produits des services	19 710
chapitre 73	Impôts et taxes	203 620
chapitre 74	Dotations et participations	159 200
chapitre 75	Autres produits de gestion cour.	22 050
chapitre 77	Produits exceptionnels	0
TOTAL		439 940

RECETTES D'INVESTISSEMENT en €		
001	Excédent antérieur de 2016	27 236
21	Excédents de fonctionnement	63 220
10 222	Remboursement TVA 2015	63 000
10 226	Taxe d'aménagement	24 000
1068	Virement du fonctionnement	142 625
1323	Subventions du Département	5 800
1321-1341	Subventions de l'Etat	18 400
1328	Subvention du Pays Voironnais	20 600
1328	Subvention du SEDI	32 000
1641	Emprunt	82 441
2802	Amortissements divers	6 388
165	Nouvelle caution 1884	12 000
TOTAL		497 710

Commentaires : ce budget a été voté à l'unanimité et sans augmentation des impôts locaux.

A noter qu'il bénéficie de nouvelles subventions de la part du Pays Voironnais sous forme de fonds de concours qui couvrent la moitié de la dépense restant à charge pour la commune. Ce dispositif valable pendant 3 ans nous permet de bien mieux financer nos investissements d'un montant modéré, et ce soutien du Pays Voironnais dédié aux petites communes est très appréciable. N'hésitez pas à me solliciter pour toute explication sur ce budget.

Denis MOLLIERE

BAR RESTAURANT « Au 1884 »

Depuis le 27 mars, Yannick MICHAUD est le nouveau gérant du 1884. Il prend donc la suite de Delphine FIETTE qui a fait le choix d'orienter différemment sa vie professionnelle pour, entre autres, préserver sa vie familiale, ce qui n'est pas des plus faciles dans le monde de la restauration. Nul doute que Yann saura poursuivre l'activité de notre bar restaurant communal avec la même énergie que Delphine, et la mairie les remercie tous les deux, l'une pour la renommée qu'elle aura donné à Velanne à travers le succès du 1884, et l'autre pour son engagement déterminé à se lancer dans cette belle aventure. Nous sommes à ses côtés pour l'accompagner au mieux et les débuts de l'activité montrent que notre choix de ce nouveau gérant est un excellent choix.

TRAVAUX

Si vous êtes observateur, vous avez constaté que le calvaire situé au carrefour des départementales au bourg a été démonté. Le maire l'a en effet décidé suite à deux accrochages par des camions qui ont grandement fragilisé l'édifice qui menaçait de tomber. Il sera remonté quand les travaux d'aménagement de la traversée seront achevés et à un autre emplacement pour le préserver davantage en tant qu'ouvrage patrimonial important et pour qu'il ne soit plus menaçant pour la population en cas de chute.

Jean Molina

URBANISME

Pour toute question concernant les autorisations d'urbanisme merci de prendre rendez-vous avec M. Bernard de MONTFALCON au 06 20 66 08 54 ou à l'adresse mail suivante : bernard.demontfalcon@gmail.com.

Bernard de Montfalcon.

CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

Dératisation à la Sauge

Nous lançons cette action suite aux plaintes et observations concernant les rats d'égouts sur les secteurs des Pièces, de la Sauge et de la Platière.

L'entreprise Fournier Environnement a été choisie pour effectuer la dératisation. Des boîtes contenant des appâts empoisonnés seront disposées près de certains points d'eaux et dans le réseau d'eau pluviale. Ces boîtes ne présentent aucun risque pour la population car elles sont difficiles à ouvrir mais il est capital que personne ne les touche car cela pourrait nuire à l'action entreprise.

Il est également important que tout le monde respecte ces quelques recommandations assez simples.

La nourriture des animaux domestiques doit être conservée dans des bidons hermétiques et donnée dans des gamelles afin que vous puissiez la retirer si elle n'est pas toute consommée. Les déchets alimentaires ne doivent pas être compostés.

Vous pouvez également faire appel à l'entreprise retenue pour cette opération pour une intervention particulière : FOURNIER Environnement: 0 7 71 18 75 55

[Contact@fournier-environnement.fr](mailto>Contact@fournier-environnement.fr)

Jocelyn Thénot

Information - matinée nettoyage - samedi 21 avril 2018

La municipalité, avec l'aide de la chasse, organise le samedi 21 avril, une opération de nettoyage sur l'ensemble de Velanne ouverte à tous les habitants volontaires.

Le rendez-vous est à 8h à la cabane des chasseurs.

Equipez-vous de bonnes chaussures, de gants et d'un gilet jaune.

Merci de confirmer votre présence au 07.82.36.91.39 ou si vous désirez mettre votre véhicule à disposition.

Un casse-croûte est prévu à midi par la mairie pour récompenser vos efforts.

Jocelyn Thénot

Entretien des bois aux abords des routes

Nous rappelons à tous les propriétaires de parcelles boisées situées en bordure d'une route départementale ou communale qu'il leur appartient de veiller à ce qu'aucun arbre ne menace de tomber sur la route. Il en va de la sécurité de tous les usagers, et la mairie se réserve le droit d'intervenir elle-même pour procéder à la coupe de ces arbres dangereux si rien n'est entrepris par le propriétaire.

VIE ASSOCIATIVE

FOYER DES JEUNES

Chers Velannois,

Cette année le foyer fête ses 15 ans ! Pour l'occasion nous allons renouer avec un événement qui a fait les plus belles heures de cette belle association: un repas dansant de fin d'été.

Nous vous réservons de belles surprises. Les codes restent les mêmes, se retrouver autour d'une bonne tablée entre amis, passer un moment convivial et profiter tous ensemble d'une belle soirée estivale.

Pour cela, nous allons mettre en veille l'Intervelanne et la soirée d'automne pour se concentrer sur cette soirée d'anniversaire. Ainsi, le foyer et ses nouveaux membres sont fiers de vous convier à leur repas dansant le **samedi 1er septembre 2018** à la salle des Fêtes de Velanne. Comme d'habitude nous passerons de maison en maison afin de vendre les tickets-repas. En espérant vous voir toujours aussi nombreux.

À très vite !

Les jeunes de Velanne

FC VELANNE

Le samedi 24 mars s'est tenu notre traditionnel repas dansant et vous étiez 180 à répondre présents.

Ce fût une très belle soirée et pour cela nous tenions à vous remercier pour votre participation.

Actuellement nos équipes U9 et U10/U11 enchaînent les bons résultats.

Les prochains plateaux à Velanne seront : - Le 28 avril pour les U9.

- Le 2 juin pour les U10/U11.

Dans le courant du mois de mai un après-midi portes ouvertes aura lieu au stade pour initier et éventuellement recruter de nouveaux joueurs.

Quelques dates à retenir:

- Le 17 juin, Assemblée Générale.

- Le 15 août, Concours de Pétanque.

Le bureau du FC Velanne

HÉRON BLEU

Nous remercions les éditeurs du journal communal qui nous permettent de continuer à donner les informations concernant les cours de taïchi du Héron bleu des lundi soir et mercredi matin à la salle des fêtes de Velanne.

Les cours de TAICHI se poursuivront jusque fin juin 2018 pour reprendre le lundi soir 24 Septembre 2018 aux mêmes horaires.

Toute inscription en cours d'année est possible, 2 instructeurs sont à votre disposition.

Venez vous détendre et apprendre dans les cours "taïchi et qigong". La méthode de Maître NOWAS qui y est enseignée est un tai-chi-chuan traditionnel adapté à notre mental occidental. Etude du "travail " sur le chi, énergie vitale. Les mouvements sont lents et précis, cela permet de garder sa souplesse et pourquoi pas de l'améliorer.

N'hésitez pas à nous poser des questions, nous serons à votre écoute au 06 19 89 44 48.

Lorsque l'article passera le stage des 7 et 8 avril aura eu lieu à Paladru avec 6 amis suisses de « L'International Academy of taïchi chuan Now" dont André VALLOTON est désormais le Directeur, suite au décès du Maître.

Le dernier cours de juin aura lieu le lundi 25 juin et sera, comme chaque année, suivi d'un pique-nique partagé entre les adhérents et les sympathisants. Repas suivi d'une intervention musicale de jazz manouche avec Yves et Marlène.

A noter dans vos agendas ...nous participerons le dimanche matin 24 juin à la Sauge dans le cadre de l'association A l'HUMOSPHERE à un entraînement de qi gong et taïchi chuan Now et vous serez les bienvenus pour nous accompagner à 9H30. Pour une éventuelle participation ou aide à l'organisation vous pouvez contacter Patricia au 04 76 55 33 04.

Dans le prochain bulletin nous vous tiendrons informés des différents cours de la rentrée 2018. A bientôt le plaisir de vous accueillir.

La Présidente de l'association du Héron Bleu de VELANNE
Monique BLANCHIN

À l'HUMOSPHERE

L'association s'active pour préparer la deuxième édition du festival « Autour du pisé : la terre en fusion » les **23 et 24 juin** :

La consultation citoyenne « Autour du pisé » :

Les résultats vous seront communiqués à l'occasion du festival.

En raison de la petite équipe d'enquêteurs, la méthode dite du 1 sur 3 a été choisie, en déterminant d'aller à la rencontre des foyers qui se trouvaient en 3^{ème}, 6^{ème}, 9^{ème} position (et ainsi de suite) sur la liste des foyers de Velanne. Il est donc normal que tous les habitants n'aient pu s'exprimer cette fois-ci. Les enquêteurs velannois sont intentionnellement allés à la rencontre des habitants d'un autre hameau que celui de leur lieu de vie. Toute l'équipe s'est réjouie des rencontres très enrichissantes au cours de cette consultation et sont très enthousiastes de cette initiative.

Merci de l'accueil accordé à nos visites.

« Autour du pisé » à l'école Rose Valland :

La présentation du projet ainsi que les premières étapes ont déjà été accomplies en vue de la construction de maquettes selon le protocole de l'association AVIPAR, qui seront présentées par les élèves volontaires à l'occasion du festival « Autour du pisé ».

Nous sommes impatients d'entendre et de voir leur exposé !

Atelier modelage/poterie

Samedi 12 mai - Atelier de modelage

9 h 00 - 12 h 00 repas partagé

Modelage/poterie : objets en argile qui seront cuits dans le four de cuisson primitif lors du festival Autour du Pisé.

Vous êtes les bienvenus pour rêver avec nous cette deuxième édition du festival, apporter vos suggestions, contributions,....

Pour être informé(e) des propositions, du détail des activités, nous rejoindre dans l'élaboration des activités,... n'hésitez pas à un mail à al.humosphere@laposte.net

A démarré également le cycle de formation en permaculture, au pas de votre porte avec prochainement :

Samedi 14 et dimanche 15 avril 2018 : Initiation à la permaculture sur 2 jours.
9h30-17H30 (16H00 le dimanche) À l'humosphère.

Vendredi 20 avril 2018 : Conférence sur le Jardin Forêt (prendre modèle sur les forêts pour concevoir des plantations nourricières selon une organisation optimale pour générer un système de culture abondant et durable) à Velanne.

Puis des ateliers théorico-pratiques au fil de l'année sur cette thématique.

N'oubliez pas de vous inscrire !

Au plaisir de vous retrouver

L'équipe À l'humosphère.

CCAS

Le repas de printemps offert par la mairie à tous les anciens de la commune de plus de 70 ans aura lieu le dimanche 24 juin au 1884 avec son nouveau gérant.

DIVERS

BARAYAN AU 1884



Le bar restaurant Au 1884 a ouvert ses portes le 27 mars dernier. Restauration tous les midis du mardi au dimanche, sauf le samedi, ainsi que le vendredi soir et le samedi soir.

Le bar est ouvert du mardi au dimanche de 7h à 18h30 en semaine, de 7h à 1h le vendredi et le samedi, de 7h à 17h le dimanche.

Dépôt de pain et journaux du mardi au dimanche (pains spéciaux et viennoiseries sur commande). Pizza Karaoké le premier samedi du mois (7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet et 4 août)

Animations :

Inauguration le **27 avril** avec le groupe Codéine en concert à partir de 21h

Le **26 mai**, soirée à thème au bar

Le **22 juin**, fête de la musique avec le groupe Feeling en concert

Le **20 juillet**, le groupe Boulevard des allongés (rock français) en concert à partir de 21h

Le **25 août**, soirée à thème au bar.

Match de foot ou rugby transmis sur écran au bar dès que l'actualité le permet.... Coupe du monde de foot bien sûr !

Ciné-danse en Valdaine

La commune de Saint Geoire en valdaine ainsi que les communes de Massieu, Merlas, Saint Bueil Velanne et Voissant lancent le projet « ciné danse en Valdaine » avec l'association Clic et Clap et la compagnie de danse « Scalène ».

Des manifestations seront proposées, dans toutes les communes participantes, depuis le mois d'avril, jusqu'en septembre.

Vous êtes invités à l'espace Versoud le vendredi 27 avril à 20h à l'espace Versoud de Saint Geoire en Valdaine pour le lancement de Ciné-danse (à côté de la poste). Vous assisterez à la performance dansée de la compagnie Scalène où se mêlent chorégraphies et projections. La soirée se poursuivra devant la projection d'un grand film dans la salle de la Cime, assurée par « Clic et Clap ».

L'entrée est gratuite et vous découvrirez sur place le programme de « ciné danse en Valdaine » pour les mois à venir.

Conférence 5 mai à 20h30 à la salle des fêtes de Velanne : « La santé par les plantes »

Cette conférence est organisée par l'association « Le pic vert » et sera animée par Cécile Aubel, herboriste, et Célia Rohner, pharmacienne.

Depuis toujours, les hommes utilisent les plantes pour se soigner. Dans l'arsenal des soins existants, quelle est la place de la phytothérapie aujourd'hui ?

Après avoir replacé la phytothérapie dans son contexte historique, nous expliquerons ses principes fondamentaux. Nous verrons également les différents moyens d'utiliser les plantes pour se soigner, ainsi que les remèdes qu'il est possible de faire soi-même à la maison. Entrée libre.

Conférence-débat compteurs Linky

En accord avec la municipalité de Velanne, une conférence-débat sur le compteur communicant **Linky** sera organisée le **vendredi 25 mai à 19h30 à la salle des fêtes de Velanne**.

Pour rappel, ce nouveau compteur électrique, qui est en cours d'installation nationale, suscite de nombreuses interrogations (pertinence, sécurité, aspect sanitaire, économique, citoyen, sociétal...). L'objectif de cette soirée est d'informer les habitants sur ce dispositif mais en aucun cas de polémiquer. L'ensemble de ces aspects sera abordé lors de cette conférence par le collectif anti-Linky de Grenoble, qui malheureusement défendra seul son point de vue car la société Enedis a été invitée mais a décliné l'invitation pour une question d'organisation interne.

Merci de relayer l'information auprès de vos voisins ou amis.

Communiqué de presse du programme LEADER du Pays Voironnais

Accompagner et financer des projets pour « Améliorer le bien-vivre ensemble sur notre territoire en mouvement », telle est l'ambition du programme LEADER du Pays Voironnais. Le programme de financement LEADER est un programme de financement européen doté de 1 820 000 euros pour la période 2016/2021 sur l'ensemble du Pays Voironnais.

Pour quels projets ?

Les projets qui pourront être soutenus par le programme concernent de nombreux sujets définis au sein de trois grandes thématiques : Protéger et valoriser les ressources du Pays Voironnais pour les générations futures, optimiser et mutualiser les services pour les habitants, accompagner l'emploi en innovant autour des richesses locales. Plus concrètement, voici les secteurs concernés par le programme :

La protection et la valorisation de l'environnement, le patrimoine et la culture, le tourisme, l'agriculture et la forêt, les énergies renouvelables, les mobilités alternatives à la voiture, les services aux habitants, mais aussi l'accompagnement des acteurs économiques et associatifs ou la coopération inter-territoriale et transnationale...

Pour qui ?

Le programme s'adresse aussi bien aux porteurs de projets publics que privés, tant qu'ils sont localisés sur le territoire : collectivités, associations, entreprises, agriculteurs, professionnels du tourisme...

Quelles conditions ?

Pour pouvoir bénéficier de l'aide de LEADER :

- Votre projet ne doit pas avoir démarré (devis signé, factures...)
- Votre projet doit être soutenu par un autre financeur public (l'animatrice participe à la recherche du co-financement)
- Vous ne devez pas être allergique aux démarches administratives mais vous serez épaulé par l'équipe LEADER même si votre engagement reste indispensable.
- Vous devrez pouvoir faire l'avance pour le paiement des factures liées au projet car le versement des subventions intervient toujours à la fin de la réalisation du projet.
- Votre projet doit respecter les thématiques du programme et être sélectionné par le comité de programmation qui se réunit environ 6 fois par an.

En savoir plus

www.paysvoironnais.com - rubrique économie et emploi - programme LEADER

ADRESSE MAIL MAIRIE

Merci de bien vouloir noter la nouvelle adresse mail de la mairie : mairie@velanne.fr

NUISANCES SONORES

Par arrêté préfectoral tous les travaux réalisés à l'aide d'engins pouvant causer une gêne pour le voisinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Jours ouvrables	8 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 19 h 30
Samedi	9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
Dimanche - Jours fériés	10 h 00 à 12 h 00 *

* L'après-midi du dimanche et des jours fériés, toute utilisation d'un engin bruyant est interdite

RECENSEMENT CITOYEN 2018-2019

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **attestation de recensement**.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16^{ème} et à la veille du 25^{ème} anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

www.defense.gouv.fr

Calendrier des opérations de recensement pour l'année 2018 :

Jeunes nés en	Date limite d'inscription
Octobre, novembre, décembre 2001	31 janvier 2018
Janvier, février, mars 2002	30 avril 2018
Avril, mai, juin 2002	31 juillet 2018
Juillet, août, septembre 2002	31 octobre 2018

Calendrier des opérations de recensement pour l'année 2019 :

Jeunes nés en	Date limite d'inscription
Octobre, novembre, décembre 2002	31 janvier 2019
Janvier, février, mars 2003	30 avril 2019
Avril, mai, juin 2003	31 juillet 2019
Juillet, août, septembre 2003	31 octobre 2019

Matinée bien être à Velanne - Samedi 12 mai 2018

Venez découvrir les activités à la salle du conseil municipal de la mairie de Velanne

PILATES BALLONS de 9 h 30 à 10 h 45 - 13 €

STRETCHING de 11 h à 12 h - 10€

Renseignements et inscriptions :

Association : cosyfitnes@gmail.com

Tel : 06 80 38 03 35

